



MENTON,

Affaire suivie par :
Muriel BOUSQUET
Département Aménagement de l'Espace
Ligne directe : 04 92 41 80 41
e.mail : m.bousquet@carf.fr

**Objet : groupe de travail Gestion intégrée des zones côtières
compte-rendu succinct de la réunion du 22 mars 2005 à Menton**

Participants :

- Madame Patrizia MIGLIORINI, responsable du secteur protection de l'environnement, Province de Imperia (Italie),
- Monsieur Walter SIMONETTI, responsable des services techniques, Ville de Bordighera (Italie)
- Monsieur Luciano ETIENNE, responsable secteur Port et plages, Ville de Bordighera (Italie),
- Monsieur Giovanni CARBONE, responsable services techniques Ville de Vallecrosia (Italie)
- Monsieur Cesare CIGNA, responsable services techniques Ville de Vintimille (Italie)
- Monsieur Mauro FASSOLA, services techniques, Ville de Vintimille (Italie)
- Monsieur Marcel TACHAU, directeur des services techniques, Ville de Menton (France)
- Monsieur Yves K'OURIO, Directeur des services techniques, Ville de Roquebrune-Cap-Martin (France)
- Madame Corinne LOCHET, service Mer, conseil régional PACA
- Madame Marina CEYSSAC, secrétaire général du département des Relations extérieures, Principauté de Monaco,
- Monsieur le Brigadier – chef Philippe MERCIER, Police maritime, Principauté de Monaco,

- Monsieur Pierre BOUCHET, directeur des affaires maritimes, Principauté de Monaco,
- Monsieur Dominique DUFRENNE, directeur des services de la CARF
- Madame Muriel BOUSQUET LAZZARETTI, chef de projet CARF
- Monsieur Robert BOTTEGHI, DDTT 06, antenne de Menton

A l'initiative de la Communauté de la Riviera Française et avec le soutien technique du conseil régional PACA (service Mer) une réunion de travail a eu lieu à Menton, dans les locaux de la communauté.

Le groupe de travail est constitué des collectivités italiennes de Bordighera, Vallecrosia et Vintimille, ainsi que de la Province de Imperia, des communes françaises de Menton et Roquebrune - Cap –Martin, de la communauté de la Riviera Française, de la région PACA et de la Principauté de Monaco.

L'objectif de cette première réunion est de vérifier l'intérêt de ces collectivités à mettre en place une chaîne d'alerte de Monaco à Bordighera en cas de pollutions par hydrocarbures, qui du fait du courant ligure, touchent rapidement les communes situées le long de cette baie entièrement transfrontalière (de Cap Ampeglio à Fontvieille).

Cette réunion est aussi l'occasion, pour la communauté de la Riviera Française, de finaliser sa candidature à l'appel à projets lancé par la DATAR, « Gestion Intégrée des Zones Côtières », dont l'échéance est fixée au 15 avril 2005 et qui prévoit notamment la réalisation d'une Etude – diagnostic sur la faisabilité de la mise en place d'un Plan Infra Polmar transfrontalier.

Après une présentation rapide des participants et des objectifs de cette réunion, chaque partenaire expose son point de vue sur l'utilité d'une mise en commun des actions de prévention.

Les trois communes italiennes considèrent qu'il est très important, dans un premier temps de se connaître puis de mettre en place une action concertée, au niveau des communes.

Les participants reconnaissent qu'en cas de pollution marine aux hydrocarbures (« marées noires » de faible ampleur), les communes sont toujours informées en dernier ressort alors que ce sont elles qui sont responsables de la protection des côtes, dès que la pollution touche terre.

Il est donc fondamental d'intervenir très à l'amont : dès qu'une collectivité est informée elle doit pouvoir immédiatement réagir en contactant un homologue de la commune voisine.

La pollution survenue en 2003 a largement démontré que cette chaîne d'alerte n'existe pas aujourd'hui.

Les communes françaises partagent le même constat et reconnaissent que, comme pour la partie italienne, il n'existe pas vraiment de plans de prévention des risques contre les pollutions marines.

Les représentants de la Principauté de Monaco expliquent comment fonctionnent le système d'alerte et la mise en œuvre des opérations nécessaires à la protection. L'Etat est toujours compétent que la pollution touche terre ou qu'elle reste en mer.

La Principauté de Monaco est très intéressée par l'initiative de la Communauté d'agglomération et adhère pleinement à l'idée de mettre en place une chaîne d'alerte.

La représentante du service Mer du conseil régional PACA considère que dans le cadre d'une Gestion intégrée des zones côtières il est très important d'évaluer les impacts des rejets en mer du fleuve transfrontalier Roya.

Lors de la prochaine réunion il faudra donc inviter les communes riveraines du cours d'eau car « les inondations ont leur origine en France et leurs conséquences en Italie et le fleuve constitue aussi une source d'alimentation en eau potable très importante pour la province d'Imperia et une partie du littoral français » (projet Eurobassin).

La représentante de la Province de Imperia explique l'articulation des compétences entre les différentes collectivités et pense qu'il sera utile d'inviter à la prochaine réunion la préfecture de la province (du département), la « Capitaneria di porto » ainsi que le syndicat mixte regroupant les communes riveraines de la Roya (comunità montana).

Relevé de décisions :

1/ pour la mise en place de la chaîne d'alerte :

Les participants sont tous d'accord pour se retrouver à nouveau afin de mieux se connaître et d'identifier les interlocuteurs présents dans chaque collectivité.

Le groupe de travail décide de convier, pour la prochaine réunion, les représentants des « niveaux supérieurs » ayant compétence dans cette matière :

- Préfecture de Province et capitaneria di porto pour la partie italienne
- Préfecture maritime et affaires maritimes (à valider) pour la partie française

Le groupe de travail décide d'organiser une réunion technique associant aussi « le bassin versant » de la Roya afin d'identifier les interlocuteurs.

Une date est proposée pour la prochaine réunion : le jeudi 21 avril 2005 dans les locaux de la CARF avec pour ordre du jour :

- *présentation de notre initiative aux nouveaux participants*
- *repérage et connaissance des interlocuteurs participant à la chaîne d'alerte*
- *modalités pratiques de mise en place de la chaîne d'alerte sur la baie*
- *repérage des principaux enjeux du bassin versant de la Roya*

2/ pour la candidature de la CARF à l'appel à projet GIZC

La CARF confirme sa candidature à l'appel à projet. Celui-ci s'intitulera :

«Réalisation d'une étude – diagnostic pour une meilleure prise en compte des risques de pollution marine à l'échelle d'une baie et d'un bassin versant transfrontaliers Roya – Riviera – Principauté de Monaco »

Cette candidature sera présentée le 15 avril, délai de rigueur, et préparée en étroite collaboration avec le service Mer du conseil régional PACA.

Les collectivités italiennes et la Principauté de Monaco sont d'accord pour transmettre à la CARF une lettre officielle de soutien à cette initiative. Cela complètera très utilement la candidature de la communauté car elle soulignera l'aspect transnational – et donc innovant - du projet.

Muriel BOUSQUET LAZZARETTI

Chef de projet

Communauté de la Riviera Française